



PRÉFET DU BAS- RHIN

Direction Départementale des
Territoires
Service Agriculture
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Damien WAEFFLER
Courriel : damien.waeffler@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 91 58
Télécopie : 03 88 88 91 40

Monsieur le Maire
Mairie de Witternheim
Rue Principale
à l'attention de M. Philippe BRAUN
67230 WITTERNHEIM

Strasbourg, le 06 septembre 2018

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a statué, en application des dispositions des articles L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et L151-13 du code de l'urbanisme, lors de sa séance du 4 septembre 2018 sur le projet de plan local d'urbanisme que vous lui avez soumis au titre des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL).

La commission, après délibération, émet un **avis favorable** sur le projet de PLU de la commune de Witternheim, notamment pour le STECAL Ne.

Elle émet toutefois une observation sur le règlement de la zone Ab, qui doit permettre la mise aux normes de l'élevage à effectif constant.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article L112-1-1, alinéa 8 du code rural et de la pêche maritime, l'avis de la CDPENAF devra être joint au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires du Bas-Rhin


Arnaud REVEL